



www.cima-mediation.com

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **du 19 juin 2024 – 17H00**

Un Conseil d'administration du CIMA s'est tenu le 19 juin 2024 à l'Ordre des Avocats, 176 rue de Créqui, 69003 Lyon et en visioconférence.

Présents : La Présidente Madame Marie-Josèphe LAURENT, Le Vice-Président Monsieur Benjamin GAY, le Président de la CIECAALY Monsieur Christian HOMBERT, le Vice-Trésorier, Monsieur Yves LEBLOND, le Président de la commission arbitrale et des relations internationales du CIMA, Monsieur Thierry BONNET, Madame Laurence JUNOD-FANGET, Monsieur Rolland VERNIAU, Madame Julie LEONI, Monsieur Alain VANIER, Monsieur Alain BENARD, la Déléguée Générale Madame Elise ABRAHAM, la stagiaire en communication Madame Helline LAVITAL.

Mandatés : La Déléguée de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Lyon et Vice-Présidente Madame Marie BERNEX, Monsieur George SERRAND, représentant CPME, Madame Françoise ALBRIEUX-VUARCHEX.

Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 mai 2024 ;
- Dossiers d'adhésions CIMA ;
- Préparation de l'Assemblée Générale du CIMA ;
- Point sur la communication
 - o Point sur l'organisation des 20 ans du CIMA ;
 - o Salon Préventica ;
 - o Journée d'accès au Droit de Villefranche-sur-Saône
 - o Nuit du Droit le 3 octobre 2024,
 - o Ambassadeurs de l'Amiable,
- Point sur les formations ;
- Critères de sélection pour les candidats en qualité de médiateur ;
- Désignation d'un responsable du contrôle continu pour les médiateurs,
- Créer un groupe de travail concernant la modification du barème tarifaire,
- Retour sur la réunion de réflexion du 16 février,
- Développement et partenariat :
 - o GROUPAMA
- Point sur l'Arbitrage ;
- Date de la prochaine réunion.



www.cima-mediation.com

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

I. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 mai 2024 ;

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 19 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

II. Dossiers d'adhésions

Les membres du comité d'agrément ont rencontré lors d'un entretien individuel, trois nouveaux médiateurs du CIMA : Jean-Vasken ALYANAKIAN, Michel COHAS et Isabelle GUINGAND.

Le Conseil d'Administration admet à l'unanimité les candidats suivants :

- Jean-Vasken ALYANAKIAN
- Michel COHAS
- Isabelle GUINGAND

Ces entretiens ont montré qu'une rencontre entre les nouveaux médiateurs et le comité d'agrément devrait être systématisée.

Le comité d'agrément doit encore rencontrer messieurs :

- Gilles REBOUL
- Joël SOUVIGNET

La Déléguée Générale se chargera de leur faire un rappel dans les prochains jours.

Monsieur Rolland VERNIAU suggère que les nouveaux membres doivent être accompagnés et participer à des médiations avec des médiateurs volontaires.

Monsieur Christian HOMBERT indique que cette nouvelle règle est à mettre dans le règlement intérieur.

Monsieur Rolland VERNIAU pose la question de faire une pause sur l'adhésion des nouveaux candidats.

Selon Madame Laurence JUNOD-FANGET il faut faire développer dans l'esprit des gens cette nécessité de devenir médiateur. Ce serait dommage de ne pas intégrer les personnes que l'on forme.

Lors de la rencontre, le comité d'agrément doit bien dire que ce n'est pas toujours au CIMA de fournir des médiations, elles doivent venir également des médiateurs eux même. Plus on va être nombreux, plus le CIMA va être légitime. En termes de médiation familiale, il est dommage de ne pas accepter des profils qui ont cette spécialité, notamment si on développe cette branche au sein du CIMA.



www.cima-mediation.com

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

Monsieur Benjamin GAY évoque un retour qu'il a eu de Madame Marie-Noëlle CLASQUIN concernant une discussion qu'elle a eu avec des confrères au cours de laquelle ils disaient que le CIMA était « vieillot » et « has been ». Monsieur Benjamin GAY raconte qu'il a eu à faire une co-médiation avec un membre du CIMA mais que celui-ci ne connaissait pas la médiation et que c'était contre-productif.

Madame Laurence JUNOD-FANGET propose que les nouveaux candidats viennent se présenter devant le Conseil d'Administration. Elle souligne que le Comité d'agrément est composé de 3 hommes avocats et que celui-ci devrait être diversifié au niveau du genre et de la profession. Elle évoque aussi le fait qu'il faudrait avoir plus de diversités ethniques.

Monsieur Benjamin GAY propose d'y intégrer Madame Marie-Noëlle CLASQUIN.

La Présidente réfléchit avec le bureau pour proposer quelques noms pour le remodelage du processus d'intégration.

III. Préparation de l'Assemblée Générale du CIMA

La date de l'Assemblée Générale est fixée au 5 juillet 2024 à 14h à l'EDARA.

Détermination des points à mettre dans la convocation à adresser aux membres :

- Rapport moral de la Présidente
- Présentation du rapport financier
- Point sur les formations
- Les mandats
- Retour sur le compte rendu de la FFCM
- Présentation de la Semaine Internationale de la Médiation et des 20 ans du CIMA

Monsieur Yves Leblond présente le rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023. Vous trouverez ci-dessous les détails de ce rapport :



www.cima-mediation.com

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Mes chers collègues,

Le résultat de notre association est bénéficiaire de 16 795 €, compte tenu d'un reversement exceptionnel de 11 960 € attendu du cabinet AVIZEO, notre précédent expert-comptable, qui comme je vous le signalais l'an dernier a par erreur a assujetti à la TVA les recettes formations 2020 et 2021.

Les principaux points à retenir sont les suivants :

- l'activité Formation a retrouvé son niveau des années 2020 et 2021, alors que les recettes médiations sont en baisse.

Moins cependant que le tableau comparatif ne l'indique, car pour la première fois cette année les appels de provision émis par le CIMA dans le cadre du décret du 25/02/2022 ont été déduits.

Sans cet ajustement les recettes médiation auraient été de $75\,246 + 23\,750 = 98\,996$ €.

- L'activité arbitrage reste cependant aléatoire.

- Vous noterez que grâce à la persévérance de notre past présidente Françoise ALBRIEUX, le CIMA a perçu en 2023 la cotisation 2022 de la Chambre des huissiers, membre permanent démissionnaire.

- Les frais de personnel sont revenus à leur niveau antérieur, après le double poste financé en 2022 pour assurer le passage de relais entre Alexia MOLAY et Elise ABRAHAM.

- Les frais généraux hors charges de personnel sont en légère diminution : autour de 18 000 € / an. Les principaux postes sont les loyers (7 k€), les primes d'assurance (5 k€) et les honoraires de comptabilité (3 k€)

- Cette année encore j'insiste sur le fait que notre équilibre d'exploitation est dépendant des subventions des ordres professionnels. Pour rappel chacun des 2 ordres, - avocats et experts-comptables -, a accordé une subvention de 7 500 € en 2023.

COMPTES DE RÉSULTATS COMPARATIFS – SYNTHÈSE								
	Formation	Médiation	Arbitrage	Achats & Charg. ext	Ch.personnel	EBE	Subventions cotisations	Résultat net
2020	43 501	110 461	-	- 96 696 - 18 138	- 45 049	- 4 896	34 591	29 562
2021	47 904	105 182	17 917	- 132 940 - 20 409	- 34 920	- 14 963	29 240	13 738
2022	34 620	105 246	41 717	- 137 304 - 20 198	- 42 073	- 17 992	29 879	9 694
2023	52 301	75 246*	8 700	- 111 045 - 17 249	- 32 251	- 24 298	30 130**	16 795

*outre produits d'avance 2023 : 23 750 €

** Dont cotisations 2022 Chambre des Huissiers : 2 000 €

DÉTAIL DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS				
	Subventions Ordres	Autres subventions	Cotisations	Total
2020	20 000	1 250	11 340	32 590
2021	15 000	1 250	12 740	28 990
2022	15 000	4 250	10 620	29 870
2023	17 000	1 250	11 880	30 130

Présentation du budget du CIMA pour l'année 2024 :

BUDGET CIMA 2024		
PRODUITS		
Médiation (65 dossiers)		102 000
Formation		50 000
Arbitrage		-
Subventions		18 250

(2 x 7 500) + 1 250 Crci + 2 000 Ciecaaly		
Cotisations (80 x 180)	14 400	
		TOTAL : 184 000 €
<u>SOUS-TRAITANCE</u>		
Médiation (85%)	87 000	
Formation	25 000	
Arbitrage	-	
		TOTAL : 112 000 €
<u>FRAIS GÉNÉRAUX</u>		
Autres achats et charges externes	20 000	
Publicité Exaltup	8 000	
Impôts, taxes et charges de personnel	<u>38 000</u>	
		- 66 000 €
EXCÉDENT		TOTAL : 6000 €

IV. Point sur la communication

- *Point sur l'organisation des 20 ans du CIMA*

La réunion d'organisation prévue le 20 juin 2024 a été annulée à cause du nombre d'absents prévus.



www.cima-mediation.com

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

- *Salon Préventica*

Ce point n'a pas été abordé au cours du Conseil d'Administration.

- *Journée d'accès au droit de Villefranche-sur-Saône*

Messieurs Rolland VERNIAU et Alain BENARD ont participé à la journée d'accès au droit de la ville de Villefranche-sur-Saône le 24 mai 2024.

Une prise de contact a été réalisée avec des associations de majeurs protégés.

- *Nuit du Droit du 3 octobre 2024*

Monsieur Rolland VERNIAU a eu un entretien avec le Bâtonnier de Villefranche-sur-Saône. Selon lui, nous devons considérer la proposition de nous réunir afin que le barreau Villefranche-sur-Saône puisse devenir membre institutionnel du CIMA.

Le Conseil d'Administration est favorable à ce que le barreau de Villefranche-sur-Saône devienne membre du CIMA.

De ce fait, la Présidente du CIMA souhaite rencontrer la présidente du Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône.

A l'occasion d'une réunion de la COBRA il faudrait faire une intervention pour présenter le CIMA.

- *Ambassadeurs de l'Amiable*

La Présidente est invitée en qualité de Présidente du CIMA. La prise de parole au cours de l'évènement semble limitée. La Présidente y sera le matin et Madame Laurence JUNOD-FANGET y sera l'après-midi. Un compte rendu sera réalisé par la suite.

V. Point sur les formations

Ce point n'a pas été abordé lors du Conseil d'Administration.



www.cima-mediation.com

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

VI. Critères de sélection pour les candidats en qualité de médiateur

Ce point n'a pas été abordé lors du Conseil d'Administration.

VII. Désignation d'un responsable du contrôle continu pour les médiateurs

Une fois par an ou tous les deux ans, chaque médiateur du CIMA devrait rencontrer un responsable du contrôle continu afin de faire un point.

Le Conseil d'Administration souhaite lancer un appel à candidature pour trouver le responsable du contrôle continu pour les médiateurs.

Monsieur Benjamin Bay souligne qu'il faut dans un premier temps définir clairement la mission de ce responsable avant cet appel à candidature.

VIII. Créer un groupe de travail concernant la modification du barème tarifaire

Les personnes qui composent le groupe de travail concernant la modification du barème tarifaire sont :

- Alain BENARD
- Yves LEBLOND
- Marie-Josèphe LAURENT

Le Conseil d'Administration décide de lancer un appel à candidature pour le groupe de travail sur le barème tarifaire : 2 personnes sont à ajouter.

Monsieur Benjamin GAY indique qu'il faut systématiquement penser à la diversité des profils lors de la création de ces groupes de travail.

IX. Retour sur la réunion de réflexion du 16 février

Ce point n'a pas été abordé lors du Conseil d'Administration.

X. Développement et partenariat

• GROUPAMA

Monsieur Rolland VERNIAU évoque la difficulté rencontrée de savoir qui peut rédiger l'accord. Une équipe dédiée au CIMA peut se porter rédacteur de l'accord qui émerge dans la médiation. Il suggère



www.cima-mediation.com

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

de saisir le Conseil National de la Médiation pour connaître la démarche à suivre et prendre une décision.

Le CIMA garantit les médiateurs : regarder la police d'assurance pour voir ce qui est défini.

Un membre du Conseil d'Administration doit superviser les groupes de travail.

Madame Laurence JUNOD-FANGET revient sur le rendez-vous des médiateurs du 3 juin 2024. Au programme : présentation du référentiel de formation de base à la médiation avec inscription sur les listes, définition de la médiation et différenciation avec la conciliation. Elle transmettra à la Déléguée Générale un compte-rendu le 25 juin 2024.

Madame Laurence JUNOD-FANGET suggère de faire systématiquement des comptes rendus des réunions, conférences ou autres événements d'informations, auxquels les membres du CIMA participent.

Selon Monsieur Benjamin GAY, effectuer des comptes-rendus est très important pour la communication car cela permet d'avoir du contenu que la Déléguée Générale pourra ensuite transmettre à ExaltUP.

La Présidente revient sur la réunion de travail du 18 juin avec le cabinet ExaltUp. Elle indique que l'intégration de la CIECAALY au sein du CIMA sera évoquée dans la première NEWSLETTER. Pour le compte LinkedIn, elle a suggéré de faire des vidéos "souvenirs de médiations". Les membres du Conseil d'Administration ainsi que ceux du CIMA seront sollicités.

Monsieur Alain VANIER évoque le fait que le Tribunal de Commerce de Lyon se veut être le leader en matière de MARD. Il demande l'autorisation de pouvoir reprendre contact avec l'actuel Présidente. Selon la Présidente, le Tribunal de Commerce est très ancré dans la conciliation. Le Président Garcia était à la réunion au sujet de la création d'un Tribunal Arbitral à Lyon.

XI. Point sur l'arbitrage

Le 18 juin 2024, une réunion s'est tenue avec le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Lyon, le Président du Tribunal de Commerce, Monsieur Thierry BONNET, la Présidente du Tribunal Administratif et d'autres institutions, au sujet de la création d'une Cour Arbitrale à Lyon. Monsieur Remi Anakovich a animé cette réunion.

Monsieur Thierry BONNET indique qu'il déjeune demain avec le Président Da Silva.



www.cima-mediation.com

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

Madame Julie LEONI revient sur la réunion du 18 juin avec ExaltUp. Elle précise les points qui ont été vus :

- La ligne éditoriale du CIMA,
- Comment rendre le CIMA attractif pour toutes les cibles (formation, médiation, etc.)
- Les prochains posts LinkedIn déjà prévus pour les semaines à venir.

Elle précise que maintenant nous avons besoin de matière pour nourrir cette communication (ex : Portraits de médiateur, articles, etc.).

Monsieur Benjamin GAY propose de demander s'il est possible de faire un petit post et de prendre photos lors des rencontres et réunions du CIMA.

Madame Laurence JUNOD-FANGET suggère de faire également des vidéos avec des médiés.

Monsieur Benjamin GAY précise qu'il faudra mettre un formulaire de droit à l'image au sein de la mallette.

La Présidente indique que nous avons besoin de volontaires pour faire les jeux de rôle lors de la nuit du droit et lors de l'événement à la mairie durant la semaine de la médiation en octobre prochain. Un appel à candidature sera réalisé lors de l'Assemblée Générale.

La Déléguée Générale propose de faire appel aux étudiants du Master Justice, Procès et Procédures parcours Médiation de l'Université Lumière Lyon II.

XII. Date de la prochaine réunion

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au lundi 2 septembre 2024 à 17H00, à l'Ordre des Avocats.

LEVÉE DE SÉANCE 18H53

Marie-Josèphe LAURENT

Présidente de séance